

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24/09/2020**

DELIBERATION N°2020-03-01

Election du Président

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....15
Présents.....14
Représentés0

L'an deux-mille-vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le dix-sept septembre deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis exceptionnellement, en raison des nécessaires distanciations sociales dans le cadre de la pandémie au lieu-dit « les Esselières » 3 Boulevard Chastenot de Géry, 94800 Villejuif.

Monsieur Rudy CAMBIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINÉ-COLLET, Directrice Administrative et Financière, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

MM et Mmes : Rudy CAMBIER, Anne RAJCHMAN, Franck BOMBLED, Olga ALITA, Romain LAPLAGNE, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Claire BLONDET, Gilbert CHASTAGNAC, Malika HACIMI, Ahcene SAADI, Albertino RAMAEL, Khaled BEN-MOHAMED, Fatmata KONATE, **délégués titulaires**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer,

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

NEANT

ABSENTS NON REPRESENTES :

Hugo GODFERT, **délégué titulaire,**

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

Et de la publication ou
de la notification
le



Franck BOMBLED
Président

Election du Président

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat en ce qui concerne la composition du Comité Syndical, notamment les articles 8.1 et 9.1,

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 janvier 1974 et du 20 décembre 2005 portant création du syndicat,

Vu les statuts modifiés adoptés par délibération n°2015-06-03 en date du 15 juin 2015, approuvés par arrêté préfectoral 2016-1415

Vu l'adhésion acceptée par délibération n°2018-10-02 de l'OPH de Thiais,

Considérant que le mandat des membres du comité syndical est arrivé à expiration à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Considérant la convocation des représentants du collège des « autres adhérents » pour la séance du 18 septembre 2020.

Considérant que les délégué·e·s représentant les adhérents du Syndicat ont été valablement convoqué·e·s et la nécessité de procéder à de nouvelles désignations,

Il y a lieu de procéder à l'élection du Président du SIIM94,

Sous la présidence de séance du Doyen de l'assemblée M. Gilbert CHASTAGNAC, assisté des deux délégués les plus jeunes : Karim MASTOURI et M. Romain LAPLAGNE,

Après avoir procédé à l'appel des candidatures.

La candidature suivante a été enregistrée

- M.Franck BOMBLED

Aucune autre candidature n'a été présentée

Après avoir procédé au vote à bulletin secret :

Article 1er : Prend acte des résultats suivants

Nombre de délégué·e·s présents : 14

Nombre de votants : : 14

Nombre d'abstentions : : 0

Nombre de suffrages exprimés : : 14

Les candidat·e·s ayant obtenu :

- M Franck BOMBLED 14 voix,

Article 2 : Déclare M. Franck BOMBLED élu Président du SIIM94.

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Monsieur le Président du C.I.G. Première Couronne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94 pour exécution

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 25/09/2020

Franck BOMBLED
Président

